

EXAME NACIONAL DO ENSINO SECUNDÁRIO

12.º Ano de Escolaridade (Decreto-Lei n.º 286/89, de 29 de Agosto)

Curso Geral e Cursos Tecnológicos

Nível de continuação — LE II — 6 anos de aprendizagem — 4 horas semanais

Duração da prova: 120 minutos

2000

1.ª FASE

1.ª CHAMADA

PROVA ESCRITA DE FRANCÊS

Material admitido: dictionários unilingues e bilingues.

I

Lisez attentivement le **texte** et les **questions** pour avoir une vision globale de ce qu'on vous demande.

Qui jugera ces bourreaux-là?

À la tragique lueur des événements du Timor-Oriental, la création de la Cour pénale internationale apparaît plus que jamais comme une exigence première des droits de l'homme.

La terreur qui s'est abattue sur le Timor-Oriental était préparée, organisée. Tous les témoignages concordent: arrestations, destructions, expulsions se sont déroulées dans des conditions qui révèlent la préméditation. Le crime contre l'humanité, conçu de sang-froid par les plus hauts responsables, organisé par la hiérarchie et exécuté par des milices paramilitaires, ce schéma-là qui se déroule sous nos yeux au Timor-Oriental correspond à un modèle éprouvé. [...]

Le désastre est, dans ce cas, d'autant plus insupportable qu'il était prévisible. Les génocides antérieurs en Indonésie, la volonté proclamée des anti-indépendantistes de s'opposer au résultat du référendum, la complaisance de l'armée à leur égard, tout laissait présager un déferlement de la violence. Sans doute était-ce au moment où le référendum était organisé qu'il aurait fallu implanter une force internationale garantissant la sécurité des populations civiles. Mais le gouvernement indonésien ne l'aurait jamais accepté, en invoquant la souveraineté nationale.

Et il est vrai qu'il existe une contradiction objective entre l'universalité des droits de l'homme et la souveraineté des États totalitaires. Déjà en 1939 Goebbels⁽¹⁾ déclarait à la Société des Nations, à Genève, à propos d'une plainte déposée par un juif allemand victime des persécutions nazies: «*Nous ferons ce que nous voudrions des juifs, des communistes et de nos adversaires. Cela ne regarde que nous. Charbonnier⁽²⁾ est maître chez lui.*» René Cassin⁽³⁾, présent ce jour-là, comprit que, hors une protection internationale des droits de l'homme, ceux-ci étaient abandonnés à la discrétion des États et de leurs maîtres. La Déclaration universelle de 1948 est née de cette prise de conscience. Un demi-siècle plus tard, son respect n'est pas encore assuré. Ce n'est pas que les moyens juridiques fassent défaut. Le droit d'assistance humanitaire admis par l'ONU et par la Cour internationale de Justice constitue un fondement indiscutable pour une action de sauvegarde des droits de

25 l'homme. Dans sa conception actuelle, l'assistance humanitaire peut faire l'objet principal
d'une intervention collective fondée sur le recours au chapitre VII de la Charte de l'ONU. C'est
au Conseil de Sécurité des Nations unies qu'il appartient, au regard d'une situation impliquant
une menace contre la paix, de décider la création d'une force internationale assurant la
sécurité des personnes et des biens. Cédant à la pression internationale, l'Indonésie en a
30 accepté le principe. Mais organiser et mettre en place cette force internationale de maintien
de la paix est une opération complexe. [...]

Or, et ce n'est pas la moindre humiliation pour ceux qui ont foi dans les droits de l'homme,
les crimes contre l'humanité commis au Timor-Oriental ont toutes les chances de demeurer
impunis. [...] Car la Cour pénale internationale, créée en 1998 par le traité de Rome, ne pourra
35 connaître que des crimes commis *après* son entrée en vigueur, c'est-à-dire après la ratification
du traité par soixante États. Nous en sommes encore loin.

Robert Badinter, *Le Nouvel Observateur*, du 16 au 22 septembre 1999

(¹) Goebbels (1897-1945): homme politique allemand qui fut l'un des théoriciens du nazisme. Il eut une
responsabilité essentielle dans l'excitation de la haine contre les Juifs.

(²) Charbonnier est maître dans sa maison (proverbe): chacun vit chez soi comme il l'entend.

(³) René Cassin (1887-1976): juriste français.

1. **Lisez** une deuxième fois le texte et **répondez** aux questions suivantes:

1.1. **Complétez** chacune des phrases ci-dessous en choisissant, parmi les trois hypothèses
présentées, celle qui correspond aux idées du texte. Puis **écrivez** les phrases complètes sur
votre feuille d'épreuve:

1.1.1. Les actions des Indonésiens au Timor-Oriental, en septembre 1999,

- ont été très spontanées.
- ont longuement été planifiées.
- ont été organisées du jour au lendemain.

1.1.2. La mise en pratique des crimes commis contre l'humanité au Timor-Oriental

- répondait à un modèle de destruction appliqué pour la première fois.
- avait déjà fait ses preuves dans d'autres circonstances.
- n'était pas tout à fait habituelle.

1.1.3. Les événements au Timor-Oriental

- n'ont pas pu être évités car personne ne s'y attendait.
- étaient prévisibles, alors tout a été organisé pour éviter la catastrophe.
- n'ont pas pu être évités alors que les exemples du passé et les indices actuels les
faisaient prévoir.

1.1.4. Malgré les principes définis par la Déclaration universelle de 1948, des violations des
droits de l'homme au Timor-Oriental ont eu lieu

- à cause de la passivité de la Communauté internationale.
- car il n'y avait pas de moyens juridiques pour garantir la paix.
- parce que l'Indonésie s'est longtemps refusée à accepter une force internationale de
maintien de la paix.

V.S.F.F.

417/3

1.2. On peut dire que dictatures souveraines et droits universels de l'homme s'opposent clairement.

1.2.1. Relevez, dans le texte, la phrase qui illustre l'affirmation ci-dessus.

1.2.2. À partir de l'analyse des propos de Goebbels entendus par René Cassin, explicitez l'importance de la Déclaration universelle de 1948.

1.3. «... les crimes contre l'humanité commis au Timor-Oriental ont toutes les chances de demeurer impunis.» (lignes 33-34)

Démontrez, d'après le texte mais sans le recopier, que les craintes de l'auteur Robert Badinter sont pleinement justifiées.

1.4. **Expliquez** le sens, dans le texte, de la phrase suivante:

«Cela ne regarde que nous.» (ligne 18)

2. Faites, en 35/45 mots, la **synthèse** du texte présenté ci-dessous:

Des documents confidentiels [...] montrent que c'est avec l'aval du président américain Gérald Ford et du secrétaire d'État Henry Kissinger – en visite à Djakarta la veille de l'invasion – que le chef de l'État indonésien Suharto a lancé ses troupes à l'assaut du Timor-Oriental, le 7 décembre 1975. Ces documents montrent aussi qu'en dépit de cette violation flagrante du droit international Djakarta a bénéficié d'une assistance militaire constante de Washington. Considérées par Amnesty International comme «responsables des pires violations des droits de l'homme dans l'histoire de l'Indonésie», les forces spéciales Kopassus et d'autres unités d'élite de l'armée indonésienne impliquées dans les massacres qui ont suivi le référendum du 30 août ont ainsi été entraînées, depuis près de vingt ans, par des conseillers militaires américains.

René Backmann, *Le Nouvel Observateur*, 23-29 septembre 1999

II

Traduisez en français:

O documento divulgado pela alta-comissária para os Direitos Humanos não deixa dúvidas sobre o que se passa em Timor-Leste. É um retrato do terror.

Mary Robinson assume que a violência em Timor-Leste contra pessoas que apoiavam a causa da independência, contra membros das organizações de assistência humanitária foi provocada por «diferentes grupos de milícias» mas que «também as forças de segurança indonésias estão envolvidas».

I. Freire e J. T. Negreiros, *Público*, 19 de Setembro de 1999

III

Comme au Timor-Oriental, dans tout conflit il y a toujours des coupables et des innocents, des bourreaux et des victimes, des oppresseurs et des opprimés, parfois des gagnants et des perdants.

Les personnages de l'œuvre que vous avez lue ont tous des pensées, des paroles et/ou des actions nous permettant aussi de tracer leur profil, de les juger de telle ou telle façon.

En 100/110 mots, et après avoir mentionné le titre et l'auteur de l'œuvre que vous avez lue, choisissez un personnage qui vous ait particulièrement marqué(e), présentez-le et tracez son profil tout en jugeant son comportement au fil de l'histoire.

IV

Faites **une composition** de 180/200 mots sur **un seul** des sujets qui vous sont proposés.

(N'oubliez pas d'indiquer le sujet choisi.)

1. Les droits de l'homme sont, nous l'avons vu, fréquemment oubliés, tout au long de l'Histoire.

En tant que journaliste soucieux (ou soucieuse) vous rédigez un article pour votre journal où, aujourd'hui, en juin 2000, vous **expliquez** aux jeunes générations **pourquoi et comment** les principes de la Révolution de 1789 ne devraient jamais être oubliés et, bien au contraire, constamment rappelés aux hommes du monde entier.

2. La Seconde Guerre mondiale fut l'un des moments de l'Histoire où les droits de l'homme ont été oubliés.

Lors d'un cycle de conférences pour la paix et la solidarité dans le monde réalisé dans votre école, vous êtes chargé(e) de **raconter** comment de nombreux Français ont tout de même honoré les principes de fraternité chers à la France pendant l'Occupation allemande.

Rédigez le texte de votre intervention.

FIM

V.S.F.F.

417/5

COTAÇÕES

I

1.		
1.1.		
1.1.1.	6 pontos
1.1.2.	6 pontos
1.1.3.	6 pontos
1.1.4.	6 pontos
1.2.		
1.2.1.	6 pontos
1.2.2.	15 pontos
1.3.	15 pontos
1.4.	10 pontos
2.		
Síntese	25 pontos
	Subtotal 95 pontos

II

Tradução..... 25 pontos

III

Obra de leitura integral 30 pontos

IV

1. ou 2.
Composição..... 50 pontos

TOTAL..... **200 pontos**